



## AVIS PUBLIC

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VIDÉOCONFÉRENCE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée de ce qui suit :

En raison de la recrudescence des cas de COVID-19, les séances ordinaires du Conseil municipal se tiendront jusqu'à nouvel ordre en vidéoconférence, conformément au décret ministériel d'état d'urgence.

Les séances se tiendront par vidéoconférence et celles-ci seront enregistrées et diffusées sur la page Facebook de la Ville, le mercredi matin suivant la tenue de la séance ordinaire du Conseil municipal.

- Vous pourrez acheminer vos questions pour l'habituelle période de questions en écrivant à [mairie@villesadp.ca](mailto:mairie@villesadp.ca).
- Pour recevoir le registre des chèques pour ces séances tenues en vidéoconférence, vous pourrez en faire la demande en écrivant à [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca).

Vous aurez jusqu'à 17h le jour de la tenue d'une séance ordinaire du Conseil pour acheminer vos questions ou demander le registre des chèques.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 5 janvier 2022.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière